

Des écrivains riches... mais pas de leur plume!

André Vanasse

Numéro 111, automne 2003

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/37778ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Productions Valmont

ISSN

0382-084X (imprimé)

1923-239X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Vanasse, A. (2003). Des écrivains riches... mais pas de leur plume! *Lettres québécoises*, (111), 3-3.

Des écrivains riches... mais pas de leur plume!



L'Observatoire de la culture et des communications du Québec publie les résultats de son enquête menée auprès de 768 écrivains. Avec un taux de participation de 72,5 %, c'est donc un peu plus de 550 écrivains qui ont répondu à l'enquête.

ÉDITORIAL

ANDRÉ VANASSE

DANS CE DOCUMENT INTITULÉ « ÉCRIRE NE FAIT PAS VIVRE », de Benoit Allaire, on apprend, entre autres, que quiconque veut vivre de sa plume doit s'attendre à être pauvre. En effet, ceux qui consacrent la majeure partie de leur temps à l'écriture (28 %) doivent se résoudre à gagner moins de 15 000 \$ par année. Pis : les écrivaines sont plus nombreuses (13 %) que les écrivains (7 %) « à tirer de leur création l'essentiel de leur revenu » et donc moins fortunées.

D'autre part, et cela peut sembler contradictoire, 26 % des 556 répondants ont des revenus annuels de plus de 60 000 \$. De fait, l'étude révèle qu'une même proportion d'écrivains se trouvent aux deux extrémités du spectre : les purs et durs (28 %) qui n'acceptent pas de compromis et les mieux nantis (26 %) qui ont un travail régulier grâce auquel ils peuvent vivre.

Y a-t-il une différence fondamentale entre ces deux types d'écrivains ? L'histoire ne le dit pas et c'est un peu dommage. *A priori*, on pourrait penser qu'une personne qui se consacre à temps plein à l'écriture devrait être plus productive que celle qui travaille à temps plein ailleurs, mais j'en doute. Si je prends en considération les écrivains que je connais, il me semble que, par exemple, les professeurs (ceux des cégeps et des universités en particulier) sont plus productifs que ceux qui vivent de l'assistance sociale ou de l'assurance-emploi. Il se peut que je dise des sottises. Cependant, j'aurais aimé avoir une réponse à cette question.

Quoi qu'il en soit, l'enquête révèle que l'enseignement (32,3 %) et le domaine des arts et de la culture¹ (32,5 %) sont les sphères professionnelles les plus aptes à faciliter le travail d'écriture. Cette information m'apparaît fort pertinente dans la mesure où l'enquête menée par *Chiffre à l'appui*² en mai 1986 m'avait laissé perplexe : on y affirmait que seulement 24,9 % des écrivains provenaient du secteur de l'enseignement. Ça me semblait bien peu. En 2003, le pourcentage d'écrivains issus du secteur de l'enseignement est de beaucoup supérieur : 25 % de plus, ce qui n'est pas rien.

Ce parallèle entre l'enquête de 1986 et celle de 2003 permet de comprendre pourquoi 25 % des écrivains qui ont répondu gagnent plus de 60 000 \$ alors que seulement 10 % de la population québécoise reçoit un tel salaire. Le fait est que les écrivains sont surdiplômés par rapport à la moyenne des gens. Cette affirmation (j'ai déjà mené une enquête à ce sujet dans les années quatre-vingt-dix) n'est malheureusement pas confirmée par l'enquête. Des questions sur le niveau de scolarité des écrivains nous auraient permis de montrer à l'évidence que salaire élevé et formation universitaire vont de pair.

J'aurais aussi souhaité connaître avec précision le salaire des auteurs qui se consacrent uniquement à l'écriture. En 1986, il était de 3 430 \$ (*Chiffre à l'appui*, p. 9). Il est certain que ce montant est supérieur en 2003, ne serait-ce que du fait que 91,4 % des auteurs reçoivent des prestations du Droit de prêt public. La Commission de droit du prêt public (CDPP) a été créée dans les années quatre-vingt-dix dans le but de rétribuer les auteurs dont les livres sont lus en

bibliothèque. La moyenne des montants reçus cette année du CDPP par les auteurs s'élevait à 694 \$. Cela dit, le montant maximal qu'on peut recevoir de cet organisme est de 3 485 \$, selon le nombre de livres admissibles que l'auteur a publiés. Bref, il aurait été intéressant de savoir quel est le salaire moyen des auteurs qui se consacrent à temps plein à l'écriture en 2003. Je crois qu'il a diminué en dollars constants. J'en impute la cause à la surproduction d'œuvres de fiction à laquelle nous assistons depuis dix ans, qui a entraîné une baisse des ventes par titre.

Finalement, il y a un autre élément comparatif intéressant entre ces deux enquêtes : les auteurs qui ont répondu à celle de 2003 ont déclaré qu'ils tiraient 19,3 % de leurs revenus des « droits de traduction ». On peut, bien sûr, reprocher aux auteurs interrogés de n'avoir pas clairement spécifié si ces droits sont des revenus qui proviennent de leurs livres traduits dans une autre langue ou de leur propre activité de traducteurs, mais comme l'enquête menée en 1986 utilisait un libellé tout aussi obscur (« traductions ») on peut en conclure que le pourcentage de l'un recouvre la même réalité que l'autre. Or, dans l'enquête de 1986, les chiffres étaient vraiment plus bas : 4,4 % pour les auteurs à temps plein et 5,6 % pour les auteurs à temps partiel. La différence est énorme et c'est sans doute la statistique la plus significative de toute cette enquête car elle montre que le paysage littéraire québécois est en pleine mutation : la traduction occupe une place qu'elle n'avait jamais tenue à ce jour. Et même si on peut penser que la traduction (du moins je le suppose) ne concerne pas que la littérature (il se traduit beaucoup de livres pratiques et certains auteurs font de la traduction pour des organismes publics ou privés), il n'en reste pas moins qu'elle indique une « ouverture » sur le monde nettement plus marquée qu'il y a quinze ans. Du même coup, cela laisse entendre qu'il faut sans doute revoir nos politiques d'aide aux auteurs et aux éditeurs pour que cette réalité puisse y être intégrée : si on veut que nos auteurs soient publiés à l'étranger, il faudrait bien que nous puissions nous aussi publier des auteurs étrangers avec un certain support de l'État. J'ai eu l'occasion de débattre de ce point de vue à quelques reprises, entre autres au festival *Metropolis Bleu* (trilingue comme on le sait) où l'on en arrivait à la conclusion que les éditeurs québécois ne pouvaient continuer à dire aux éditeurs étrangers qu'ils veulent à tout prix qu'on publie leurs auteurs en langue étrangère, cependant que, de leur côté, ils répondent à leurs vis-à-vis qu'ils ne peuvent rien faire pour les leurs. Dans le milieu, on s'attend à un retour d'ascenseur. Et c'est bien normal.

Bref, cette enquête porte à réfléchir et elle nous apprend beaucoup sur la situation des auteurs. Cela dit, on se demande pourquoi ceux qui font ce genre d'enquête ne regardent pas de près celles qui ont été faites avant eux. Tout se passe comme si le monde était toujours à refaire.

1. Enquête faite auprès de Benoit Allaire, il s'agit des gens qui travaillent dans le domaine des arts (édition, théâtre, danse, musique, etc.).

2. Une publication du « Bulletin du service de la planification, des politiques et de la recherche » issu du ministère des Affaires culturelles du Québec (volume 3, numéro spécial, 12 pages, mai 1986).